Agen (47) : Yassine condamné à quatre ans de prison pour avoir poignardé un homme dans un train

04/02/2017 à 14h48

Le Montalbanais de 22 ans, qui avait poignardé un passager en décembre, a été jugé hier.

Sous curatelle renforcée, depuis mars 2016, pour des troubles schizophréniques paranoïdes, Yassine Ouali ne peut s'empêcher d'interrompre le tribunal, alors qu'il se trouve à quelques mètres de sa victime. L'homme poignardé le 26 décembre dernier par le prévenu dans le train Marseille-Bordeaux affiche, au contraire, une mine inquiète. Le regard rivé au sol, ses doigts nerveusement emmêlés. « Je sais que j'ai beaucoup de chance d'être là. Et même si j'ai dû subir une intervention en janvier à cause d'une lésion artérioveineuse, ça va mieux. » Des derniers examens médicaux restent à produire

La double expertise psychiatrique soutient que le jeune prévenu est accessible à une sanction pénale. Incarcéré à la suite des faits, il a depuis été transféré au centre psychiatrique de la Candélie à la suite d'une « décompensation délirante » en détention.

> ***Sur les faits, il en dit finalement peu. Les témoins relatent un homme ivre, insistant auprès de jeunes femmes et interrompu par un passager volant à leur secours. Le mis en cause n'aurait pas supporté son intervention. Les insultes fusent alors, les coups pleuvent. Jusqu'au coup de couteau de cuisine qu'il plante en dessous de la clavicule de son contradicteur.*** *L'individu est maîtrisé mais la victime perd beaucoup de sang. L'agression, survenue à proximité d'Agen,*

permet son évacuation rapide vers l'hôpital.

« Le coup de couteau ? Ce n'était pas volontaire. J'étais bourré », consent le jeune homme en guise d'aveu. Face au président, il se montre tatillon sur le déroulé de la bagarre, l'emploi des mots, réfute s'être pris une gifle. « C'est un détail, vous êtes là parce que vous aviez un couteau », le reprend Bertrand Quint.

Mes Grolleau et Moldovan, pour la défense, insistent sur le déni de leur client quant à sa maladie et la nécessité qu'il reçoive des soins. Celui-ci, un peu plus tôt, avait affirmé à coups de néologismes : « Je suis en forme. Je ne prends pas mes médicaments car sinon je suis "cachetonné" et je me sens "psychiatreux" ». La question du libre arbitre, de l'altération du discernement est posée par le duo d'avocates.

Yassine Ouali a finalement été condamné à quatre ans de prison ferme, dont dix-huit mois avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans. Le tribunal a souhaité une sanction « tenant compte des troubles du prévenu mais aussi la gravité des faits. »

Sud Ouest